

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250331-2025\_D\_55-DE

**Berger Levraud**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation  
18/03/2025

Date d'affichage  
18/03/2025

Objet de la délibération

Remboursement frais  
kilomètres suite à une  
formation à M. Cyril  
GRASSET

**Présents :** Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,  
**Absents :** M. DEBROAS donne pouvoir à Mme BERNARD, M. BERGERON, Mme GRAS

Madame le Maire explique que Monsieur Cyril GRASSET, agent de la Police Municipale de Roussillon, a effectué des déplacements dans le cadre d'une formation à Avignon du 24 février 2025 au 27 février 2025 et 10 mars 2025 au 12 mars 2025.

N° 55/25

Madame le Maire propose que la Commune lui rembourse les frais de déplacements soit :

Aller/retour Roussillon-Avignon : 46 km x 2 x 7 jours = 644 kms  
644 km x 0.32 = 206.08 €

Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- DECIDE, par 13 POUR, de régler la somme de 206.08 € à M. Cyril GRASSET.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Marie BERNARD

